



## **ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE: LES CPAS REFUSENT TOUTES NOUVELLES CHARGES**

Namur, le 8 novembre 2011

**L'actuelle crise de l'asile ne peut se résoudre par l'envoi des demandeurs d'asile vers les CPAS pour y recevoir l'aide sociale.**

Depuis longtemps la politique de l'asile dans ce pays réclame des solutions structurelles. Le principe de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique repose sur l'octroi de l'aide matérielle en centres ou en structures d'accueil individuelles. Or, en réponse à l'arrivée constante de candidats réfugiés et en l'absence de places d'accueil suffisantes, Fedasil a pris en 2009 (!) des mesures d'urgence, en principe temporaires. Certains demandeurs d'asile peuvent quitter ces structures et obtenir une aide financière du CPAS. Cette mesure voulait "libérer" des places d'accueil. Près de 2.000 personnes ont ainsi réclamé l'aide du CPAS. Fedasil annonçait ce 7 novembre 2011 vouloir renforcer cette mesure. Environ 4.000 personnes devraient ainsi quitter les structures d'accueil et réclamer l'aide financière des CPAS. Ceci est véritablement irresponsable, quand on sait que les CPAS n'ont pas les capacités financières, matérielles et en personnel pour gérer cette augmentation de demandes d'aide.

Si l'aide financière est remboursée à 100 % par l'Etat fédéral, il n'en reste pas moins une charge administrative et sociale importante pour les CPAS. Au surplus, la question du logement de ces personnes reste majeure, vu que les CPAS ne disposent pas d'habitations ou de logements disponibles. La recherche de logements est très compliquée du fait du statut particulier des demandeurs d'asile et de leur avenir incertain sur le territoire, qui les empêche de signer un bail à loyer! Cette mesure risque alors de provoquer des dérives inacceptables, jetant ces personnes dans les rues, dans les hôtels, et faisant la part belle aux marchands de sommeil en tout genre! Dans notre pays démocratique, ces personnes sont en droit d'attendre un accueil qui soit digne.

La situation est intolérable pour les CPAS. La crise de l'accueil a des répercussions non seulement sur les CPAS des grandes villes, mais sur tous les CPAS, en particulier là où se trouve un centre d'accueil. Ceci pose le problème des moyens en personnel pour traiter l'ensemble des demandes et assurer l'accompagnement requis. Dans un contexte où les CPAS sont déjà exsangues, l'augmentation du personnel est impossible sans moyens financiers complémentaires, sachant au surplus que les CPAS dont les communes sont sous plan de gestion, ne peuvent pas engager.

Cette situation doit cesser!

Aussi, la Fédération des CPAS exige de l'Etat fédéral qu'il prenne ses responsabilités, en garantissant l'accueil des demandeurs d'asile, conformément aux conventions internationales et à la loi accueil du 12 janvier 2007. La Fédération des CPAS réaffirme son attachement au principe premier de cette loi: "*Tout demandeur d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine*", ainsi qu'au système d'accueil en aide matérielle, refusant tout retour au plan de répartition.

Il ne peut être question de reporter la charge sur les finances des CPAS. L'accueil des demandeurs d'asile est - et doit - rester assuré par la solidarité fédérale. En tant qu'acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile, les CPAS réclament de l'Etat fédéral qu'il mette un terme à cette crise et qu'il leur alloue les moyens financiers permettant de répondre à l'urgence et d'assurer un accueil des demandeurs d'asile digne d'un pays démocratique.

Claude Emonts,  
Président

*Personne de contact:*

*Bernard Antoine – Directeur général de la Fédération des CPAS*  
*Tel.: 081 24 06 50 - Gsm: 0476/94 20 81 - mailto: [bernard.antoine@uvcw.be](mailto:bernard.antoine@uvcw.be)*